

La presente colección bibliográfica digital está sujeta a la legislación española sobre propiedad intelectual.

De acuerdo con lo establecido en la legislación vigente su utilización será exclusivamente con fines de estudio e investigación científica; en consecuencia, no podrán ser objeto de utilización colectiva ni lucrativa ni ser depositadas en centros públicos que las destinen a otros fines.

En las citas o referencias a los fondos incluidos en la investigación deberá mencionarse que los mismos proceden de la Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife y, además, hacer mención expresa del enlace permanente en Internet.

El investigador que utilice los citados fondos está obligado a hacer donación de un ejemplar a la Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife del estudio o trabajo de investigación realizado.

This bibliographic digital collection is subject to Spanish intellectual property Law. In accordance with current legislation, its use is solely for purposes of study and scientific research. Collective use, profit, and deposit of the materials in public centers intended for non-academic or study purposes is expressly prohibited.

Excerpts and references should be cited as being from the Library of the Patronato of the Alhambra and Generalife, and a stable URL should be included in the citation.

We kindly request that a copy of any publications resulting from said research be donated to the Library of the Patronato of the Alhambra and Generalife for the use of future students and researchers.

Biblioteca del Patronato de la Alhambra y Generalife C / Real de la Alhambra S/N . Edificio Nuevos Museos 18009 GRANADA (ESPAÑA)

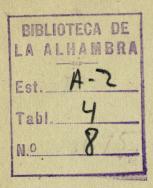
+ 34 958 02 79 45

biblioteca.pag@juntadeandalucia.es





Alhambra y General





P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife CONSEJERÍA DE CULTURA

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. le baron de Gerlache, président.
Gachard, secrétaire et trésorier.
le chanoine de Smet.
Du Mortier.
Bormans.

Borgnet, C. Monumental de la Alhambra y Generalife le baron Kervyn de Lettenhove, ULTURA

JUNTA DE ANDALUCIA

ACTES

DES

ÉTATS GÉNÉRAUX

DES PAYS-BASIA DE CULTURA

JUNTA DE ANDALUCIA

ACTES

DES

ÉTATS GÉNÉRAUX

DES PAYS-BAS.

1576-1585.

NOTICE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE,

M. GACHARD,

Archiviste général du royaume, membre de l'Académie et de la Commission royale d'histoire; des Académies de Vienne, de Madrid, d'Amsterdam, etc.

TOME DEUXIÈME.

15 août 1578 — 30 décembre 1580.

Conativo del Sr.
Conanines à la de la Alhambi



BRUXELLES.

M. HAVEZ IMPRIMEUD DE LA COMMISSION ROVALE D'HISTOIRE

1866.

ACTES a server

DES ÉTATS GÉNÉRAUX

DES PAYS-BAS.

- The angle of the college of the state of t

NOTICE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE (1).

Silving at a second

1259. — Anvers, 15 août 1578. Instruction pour donner solution aux objets et difficultés que le seigneur don Juan pourrait proposer aux articles et moyens de pacification mis en avant de la part des états généraux des Pays-Bas, et délivrés à messieurs les ambassadeurs de l'Empereur, du roi très-chrétien et de la sérénissime reine d'Angleterre. (Titre textuel.) Cette instruction se réfère à des articles d'accommodement que les états avaient précédemment arrêtés. — A la suite sont « quelques considérations pour mieulx induire le seigneur » don Joan à entendre à la paix. » Il y est dit que, s'il continue la guerre, il exposera le roi à perdre tous les Pays-Bas; que l'accord fait par les états avec le duc d'Anjou recevra alors sa pleine exécution; qu'ils ont des forces « fort grandes, et par

TOME II.

⁽¹⁾ Les analyses que nous donnons des pièces publiées par MM. Diegerick et Kervyn de Volkarsbeke, sont la reproduction littérale des sommaires placés en tête de ces pièces.

Il en est de même des analyses des lettres qui ont vu le jour dans la Correspondance de Guillaume le Taciturne.

- » effect trois bonnes armées; qu'il peut maintenant faire une
- » retraicte très-honorable, etc. »

Arch. d'Ypres.

1260. — Anvers, 15 août 1578. Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Ils les prient de secourir l'armée de la plus grande somme de deniers qu'ils pourront, afin de prévenir qu'elle ne se débande. Ils les ont avertis que don Juan s'approche d'eux avec toutes ses forces, « pour avoir sa » revenge. » Ils sont « fort esmerveillez » qu'ils n'aient pris la chose à cœur comme il convenait.

Arch. d'Ypres.

1261. — Anvers, 16 août 1578. Lettre des états généraux au duc d'Anjou, pour le prier de vouloir entendre, de la bouche du sieur de Bussy, les causes qui ont retardé la conclusion du traité fait avec lui.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 24 vo. P.C. Monumental de la Alhambra y C

1262. — Anvers, 16 août 1578. Requête présentée aux états généraux par les députés d'Ypres, au nom des avoué, échevins et conseil de cette ville. Ils se plaignent que, malgré leurs démarches, appuyées par les états généraux et l'archiduc, les Gantois se refusent à rappeler les gens qui se sont emparés de leur ville, ou du moins une partie d'entre eux. Ils réclament de nouveau l'intercession des états. — A la suite est une apostille des états, en date du 18, par laquelle ils députent quatre de leurs membres « pour en communiquer le contenu à Son Altèze et conseil d'Estat, » afin qu'ils donnent l'ordre qu'il convient.

Arch. d'Ypres.

1265. — Anvers, 17 août 1578. Lettre des états généraux à la reine d'Angleterre. Ils la supplient humblement « de vouloir avoir contentement et satisfaction » du traité qu'ils ont fait avec le duc d'Anjou, et de les « faire jouyr de l'effect de sa » promesse. »

Arch. de la Haye: reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 134.

1264. — Mons, 17 août 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Le sieur de Bellièvre est venu le trouver, pour lui dire que, suivant leur avis, il allait vers don Juan d'Autriche, afin de traiter de la paix, et lui demander ses ordres. Il n'a pas voulu les lui donner, sans être informé de leur résolution.

Bibl. roy.: MS. 7199, p. 180, et 9238, p. 179. — Arch. de la Haye: reg. France, 1578, fol. 25.

4265. — Prague, 17 août 1578. Lettre de l'Empereur aux états généraux. Son conseiller aulique Sifrid Preyner, baron de Stubing, lui a remis leur réponse (n° 1211) à la communication qu'il l'avait chargé de leur faire. Il lui a aussi rendu compte de ce qu'il a appris par lui-même de la situation de leur pays. L'Empereur est persuadé de plus en plus que le meilleur parti qu'ils puissent adopter est celui d'un arrangement avec le roi catholique dont lui et les princes de l'Empire soient les médiateurs. Le roi y est disposé; l'Empereur engage les états à montrer les mêmes dispositions. Il a déjà désigné les commissaires qui interviendront, de sa part, dans les négociations. Il souhaiterait que, pendant qu'on traitera, il y cût une suspension d'armes.

Arch. de la Haye: reg. Hoochduits. depeschen, fol. 103 vo.

1266. — Anvers, 18 août 1578. Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Les colonels, capitaines et autres chefs étant à l'armée ont déclaré au comte de Boussu leur intention d'en partir incontinent, si l'on ne les paye. Le prince d'Orange a obtenu d'eux, à grand'peine, qu'ils y restent jusqu'à demain soir. C'est sur l'invitation du prince que les états en informent les quatre membres, et leur envoient M° Jac-

ques Tayaert, premier pensionnaire, pour leur remontrer l'extrême nécessité où ils se trouvent.

Arch. d'Ypres.

duc d'Anjou, pour lui faire savoir qu'ils jugent utile au bien de leurs affaires le voyage du sieur de Bellièvre vers don Juan d'Autriche.

Arch. du royaume : reg. États généraux, t. IV, fol. 11.

— Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 26.

1268. — Anvers, 20 août 1578. Résolution des états généraux d'envoyer en diligence à Louvain leurs députés (v. nº 1251), pour assister les ambassadeurs qui traiteront de la paix avec don Juan, en les chargeant de n'excéder en rien leur instruction.

Arch. du royaume: Négociations de don Juan d'Autriche avec les états généraux, t. IV, suppl. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 175. — Bibl. roy.:

1269. — Anvers, 20 août 1578. Lettre des états généraux à leurs députés, pour leur envoyer la résolution du même jour.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 174.

1270. — Malines, 20 août 1578. Lettre écrite aux états généraux par les sieurs d'Ongnyes, Leoninus et de Meetkercke, leurs députés. Ils leur envoient en poste le prévôt de Saint-Bavon, lequel leur présentera des lettres et un passe-port qu'ils ont reçus le matin de l'ambassadeur de l'Empereur, et leur demandera des instructions sur la conduite qu'ils doivent tenir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p., 182, et 9238, p. 129.

1271. — Malines, 20 août 1578. Lettre de Leoninus et de Meetkercke aux états généraux. Depuis le départ du prévôt de

Saint-Bavon, les ambassadeurs d'Angleterre ont reçu une lettre de don Juan d'après laquelle ils se rendent à Louvain. Eux s'y rendront aussi, au cas que les états le trouvent convenable. Lesdits ambassadeurs leur ont déclaré qu'ils désirent intervenir au traité en la même qualité et degré que les autres ambassadeurs, « et ce à cause que leur ambassadeur, le sieur de Horsey, au dernier traicté de Huy, estoit exclu des communications et résolutions. »

Arch. d'Ypres. - Bibl. roy. : MS. 7199, p. 184.

1272. — Valenciennes, 20 août 1578. Lettre de Charles de Harchies aux états généraux. S'étant, « par commande» ment, » transporté à Valenciennes (1), il y a trouvé les habitants en armes « et grandement tumultuez. » Il a été requis du peuple, « comme leur voisin et bon amy, » de ne pas quitter la ville avant que ce trouble soit apaisé. Il a cru devoir déférer à ce désir (2).

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 66. – Arch. du royaume: Réconciliation des pro-bra y Generalife vinces wallonnes, t. I, fol. 362. – Arch. d'Ypres. – Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 176.

IUNTA DE ANDALUCIA

- (1) L'archiduc Mathias avait écrit, le 16 août, au sieur de Harchies :
- « Estant adverty qu'il y a quelque faction en la ville de Vallenchiennes, dont pourroit sourdre quelque grand dommage et préjudice à la commune patrie, n'estant touttesfois deuement et à plain du tout informé, pourtant vous commandons qu'incontinent ceste veue et sans aulcun délay, (considéré l'importance de l'affaire, et qu'en vostre particulier en polriez recevoir très-grand intérest, comme ayant là entour voz biens), vous transportez à ladicte ville, et faictes touts devoirs de vous informer dextrement de ce quy se passe, nous en advertissant en toutte diligence, affin d'en disposer avec le conseil d'Estat comme trouverons convenir......» (MS. d'Alegambe, t. III, fol. 58.)
- (2) Dans une lettre du 22 au comte de Lalaing, Harchies s'exprimait ainsi:
- « Comme, par charge à moy envoyée de la part de Son Altèze, me suis transporté en la ville de Vallenchiennes, le peuple se seroit fort esmeu,

1275. — Bois-le-Duc, 20 août 1578. Lettre des échevins et conseil de la ville de Bois-le-Duc aux états généraux. Ils se plaignent: 1° de ce que, le 2 août, quelques heures après que leurs députés, Arnould de Broegel, échevin, et Nicolas Kuysten, l'un des quinze capitaines de leur ville, avaient quitté Anvers, un rassemblement de trente à quarante personnes s'est porté, « avecq une grande furie et insolence », devant l'auberge du Rouge Lionnet, où ils avaient logé, « les blasmans et injurians » comme trahistres de la patrie, larrons et schelms; se vantans » leur vouloir faire quelque mauvais traictement, sy les puis- » siont trouver; » 2° de ce que des bourgeois d'Anvers, assistés de soldats et gens d'armes de diverse sorte, sont récemment venus par eau à Bois-le-Duc, pour s'en faire maîtres « par

toutesfois sans nulle confusion (Dieu soit loué!), estant pour le présent le tout bien appaisé; ne désirant ledict peuple que, par l'ayde de Dieu, vivre en bonne paix et repos, comme j'espère le maintenir tant et jusques à ce que Son Altèze y aura aultrement pourveu.....» (Ibid.)

Le comte de Lalaing fit à la lettre du sieur de Harchies une réponse qui

nous paraît mériter d'être connue tout entière :

« Monsieur de Harchies, j'ay esté fort esbahy d'avoir veu celles que m'avés escrit aujourd'huy, en premier lieu, par ce qu'avant vostre entrée en la ville de Vallenchiennes, me deviez, comme au gouverneur que suis d'icelle, avoir faict part de la charge que vous dictes avoir eu de Son Altèze de vous transporter illec, pour vous informer de certaine faction que l'on entendoit y estre, affin que je vous y eusse donné l'assistence et ayde convenable; en second lieu, je m'esmerveille pourquoy vous me le mandez au prismes au troisiesme jour que y estes entré, et ce après tant de troubles qu'y avés causé, mais surtout suis estonné que vous vous estes tant abusé que d'oultrepasser sy évidament la charge que vous dictes avoir, par lettres que faictes publier estre de monseigneur l'archiduc, du xvime de ce mois : car, par icelles, s'il estoit véritable qu'elle soit de mondict seigneur (ce que ne croy nullement pour les raisons que diray cy-après), n'estes que simple commissaire pour vous informer et rapporter; partant, fourfaictes grandement d'usurper l'authorité de gouverneur d'icelle ville, par avoir voulu déposer les capitaines, donner ou recevoir le mot, avoir garde pour vostre

» secrètes intelligences, menées et conspirations; » 5° enfin de ce qu'un de leurs messagers à cheval qu'ils avaient envoyé à Anvers, et qui revenait avec des dépèches, a été, le 13 août, arrêté par les bourgeois à la porte de cette ville dite la Rouge Porte, mené au lieu où les colonels s'assemblent, et que là on lui a enlevé toutes ses lettres, après l'avoir déshabillé. Tous ces actes sont, à leurs yeux, « choses de fort mauvais exemple » et de pire conséquence, ne servans que à faire [naître] » toute discorde, dissension et désunion entre les villes et » habitans d'icelles, » et ils supplient les états généraux d'y pourvoir.

Arch. du royaume: Réconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 363.

personne, et aultres choses quy apartiennent au gouverneur seulement : dont j'ay desjà adverty Son Altèze de combien abusez de vostredicte charge. Les raisons qui m'esmeuvent d'estimer icelles lettres n'avoir esté escrites par mondict seigneur l'archiduc, sont que touttes lettres de commission doibvent estre signées par ung secrétaire d'Estat, cachetées du cachet dudict conseil, et veues et visitées du moings par sept consiliers du conseil d'Estat, dont l'ung d'iceulx en faict ordonnance, note, et après la date de l'année. Toutz lesquels pointz manquent en la vostre, parce qu'elle est cachetée du cachet de ses armes, non signée des secrétaires d'Estat, quy sont Asseliers et Sille, et non paraphées, partant non veues ny approuvées par messieurs dudict conseil, sans lesquels nulle ordonnance est véritable, suivant les conditions de sa réception : ce que je requiers par ceulx quy l'oyront lire de bien notter. De maintenir, comme vous m'escrivez par vostre lettre, le peuple en paix et repos (d'aultant que ceste charge en façon que ce soit ne vous apartient), vostre seule sortye en causeroit le moyen; et comme vostre venué a esté cause de l'altération (ce que jusques à présent n'y avoit jamais esté), toutz gens de bien et de bon jugement et non amateurs de nouvellitez jugeront assez par vostre déportement quel vous estes. Quy est ce que j'ay voulu respondre à la vostre, pryant Dieu vous envoyer son saint Esprit, autheur de toutte paix, concorde et unyon, et oster celluy quy règne en vous, autheur de discorde et division. De Mons, ce xxIImc d'aoust 1578. » (MS. d'Alegambe, t. III, fol. 58 v°.)

1274. — Mons, 21 août 1578. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Le seigneur de Harchies est arrivé à Valenciennes, et, outre passant son autorité, il a destitué des capitaines et a voulu en nommer d'autres. Le peuple a pris les armes. Il prie les états de rappeler le seigneur de Harchies, afin de maintenir la paix et la tranquillité dans cette ville.

Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 66.

— Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 178. —
Bibl. roy.: MS. 7199, p. 186.

1275. — Valenciennes, 21 août 1578. Lettre des prévôts, jurés et échevins de la ville de Valenciennes aux états généraux. Le seigneur de Harchies s'est, la veille, présenté à eux. Ils s'étonnent de la commission que l'archiduc Mathias lui a donnée, attendu que jusqu'alors la garde de la ville a été faite en bonne concorde par eux et leurs bourgeois.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 177.

1276. — Mons, 21 août 1578. Lettre du duc d'Anjou aux cralife états généraux, pour leur faire savoir qu'il leur envoie le sieur des Pruneaux, son conseiller et chambellan ordinaire de ses affaires et conseil, chargé de leur témoigner son contentement de ce qu'ils ont traité avec ses députés, et de s'entendre avec eux touchant la jonction de son armée et de la leur. Il assure les états « qu'il exposera sa vie et tous les moyens que Dieu lui » a donnés, pour leur faire preuve de sa droite et sincère » intention, etc. »

Arch. du roy.: reg. États généraux, t. IV, fol. 11 v°, et Reconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 368.

— Arch. de l'État à Bruges, reg. n° 9, piece 26.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye: reg. France, 1578, fol. 26 v°.

1277. — Mons, 22 août 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, exprimant sa satisfaction de ce qu'ils ont approuvé le voyage du sieur de Bellièvre, ambassadeur du roi

son frère, vers don Juan d'Autriche, et s'en remettant à ce que leur dira, de sa part, le sieur des Pruneaux.

Arch. du roy.: États généraux, t. IV, fol. 13 v°. — Arch. de l'État à Bruges, reg. n° 9, pièce 26. — Arch. d'Ypres. — Bibl. roy.: MS. 7199, p. 191. — Arch. de la Haye: reg. France, 1578, fol. 25 v°.

1278. — Valenciennes, 22 août 1578. Lettre des prévôts, jurés et échevins de Valenciennes aux états généraux. Ils s'y plaignent de la conduite du sicur de Harchies, qui, sous prétexte d'une commission que Son Altesse lui a donnée, est venu semer le trouble et la désunion dans leur ville (1).

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 67. — Arch. du royaume: Réconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 367. — Arch. d'Ypres. — Bibl. roy.: MS. 7199, p. 192.

(1) L'archiduc leur écrivit, le 25, qu'il avait appris, avec beaucoup de regret, que, sous ombre de ses lettres, « mal entendues », ils s'étaient mis en armes les uns contre les autres. Il envoya à Valenciennes le seigneur de Provyn et le conseiller Richardot, auxquels il donna commission, avec le comte de Lalaing ou son délégué, d'apaiser le différend qu'il y avait eu, et de remettre la ville en son ancien repos et tranquillité. (MS. d'Alegambe, t. III, fol. 59 v°.)

La lettre que l'archiduc Mathias adressa aux mêmes magistrats, le 29 août, nous instruit de la suite de cette affaire. En voici le texte :

• Chiers et hien-amez, nous avons avec grand contentement entendu que les troubles naguerres esmeuz en la ville de Valenchiennes sont esté appaisez sans effusion de sang et innumérables aultres inconvénientz que ordinairement telles esmotions apportent quant et soy. Pour à l'advenir éviter lesquelz, vous requérons instament de n'estre faciles à vous partializer les ungs contre les aultres, ains par toutz moyens possibles procurer et garder le repos, paix, union et tranquillité de la république, avec l'obéissance, respect et obligation que respectivement devez à nous, pour le lieu que tenons, et aux estatz généraulx. Auquel effect avons, par l'advis de mon cousin et lieutenant général monsieur le prince d'Orenges et ceulx du conseil d'Estat et estatz généraulx susdicts, trouvé bon de, en l'absence de mon cousin le comte de Lalaing, soubz icelluy commectre la

1279. — Mons, 22 août 1578. Lettre des échevins de Mons aux états généraux. Ils ont été fort étonnés d'apprendre que, dans l'assemblée des états généraux, il aurait été dit que le peuple de leur ville trouvait mauvais les pourparlers de paix entamés par eux. Loin de là : personne ne doit plus désirer la paix qu'eux, « considéré que, depuis demy-an en chà, ils n'ont

- » veu que feu et flamme en leurs maisons, et le fer de leurs
- » ennemys trempé au sang des pauvres habitans de ceste mi-
- » sérable et affligée patrie. »

Arch. du royaume: Réconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 369. — Arch. d'Ypres. — Bibl. roy.: MS. 7199, p. 189, et 9258, p. 226.

charge et superintendence d'icelle ville à nostre très-chier et bien-amé chevalier Charles de Ghistelles, seigneur de Prove : vous requérant et néantmoins, de la part de Sa Majesté, ordonnant de le respecter et obéyr en l'absence de mondict cousin de Lalaing, comme estes tenuz de faire à icelluy. Et affin qu'il n'y ait chose quy vous empesche de contenir chascun en office, tenons pour ferme et vaillable l'administration publiée le xxv11mº de ce mois, tenant et réputant derechef, au nom de Sa Majesté, comme non advenu tout mal entendu faict ou commis en ladicte ville, depuis l'entrée dudict seigneur de Harchies en icelle, par quy que ce soit, sans que pour ce personne puist estre recerché ou reproché de justice ou aultrement; dessendant à toutz et chascun bourgeois et manant de ladicte ville, de quelle qualité qu'ilz soient, de pour ce ne reprocher ou molester l'ung l'autre de faict, parolles ou aultrement, en quelque fachon que ce soit, soubz paine d'en estre chastié exemplairement : dont ceste vauldra pour acte et ordonnance. A tant, etc. D'Anvers, ce xxixme jour d'aoust 1578. » (MS. d'Alegambe, t. III, fol. 61.)

Le même jour, l'archiduc écrivit au sieur de Harchies, pour le remercier « des bons devoirs qu'il avoit faits à l'apaisement des troubles, » et l'inviter à se rendre à Anvers, afin de lui rendre compte particulièrement de ce qui s'était passé. Il adressa aussi des remerciments aux sieurs de Provyn, Richardot et de Peissant, ses commissaires à Valenciennes, en les chargeant de prendre des informations sur les requêtes présentées, sous le nom du peuple, touchant les capitaines dont on désirait la destitution ou la suspension, et en leur donnant plein pouvoir de disposer à cet égard selon qu'ils le trouveraient convenir pour le bien et la tranquillité de la ville. (Ibid.)

1280. — Anvers, 24 août 1578. Instruction des états généraux pour le sieur Noël de Caron, bourgmestre du Franc, de ce qu'il aura à remontrer en l'assemblée de la ville et châtellenie d'Ypres qui se doit tenir le 26me ou 27me de ce mois d'août, au nom de Son Altesse et de messieurs les députés des états généraux. (Titre textuel.) Elle a pour but d'engager la ville et la châtellenie à « accorder et mectre incontinent en praticque » tous les moyens généraulx comprins au quoyer sur ce » dressé, et icculx continuer pour six mois prochainement ve- nans. » Il convient, y est-il dit, de trouver de l'argent sans délai, « si l'on ne veult recepvoir grand dommaige et souffrir » incroyables insolences des soldatz au plat pays, au lieu des » bons services qu'ils pourroient faire. »

Arch. d'Ypres.

1281. — Anvers, 24 août 1578. Instruction pour le seigneur de Sainte-Aldegonde, conseiller d'État, de ce qu'il aura à remontrer en l'assemblée de ceux de la ville de Bruges et du pays du Franc qui se doit tenir le 26 et le 27 de ce mois d'août, pra y Generalifé au nom de Son Altesse et de messieurs les députés des états généraux. (Titre textuel.) La mission de Sainte-Aldegonde avait le même objet que celle du sieur de Caron mentionnée au nº 1280.

Arch. d'Ypres.

1282. — Anvers, 24 août 1578. Lettre des états généraux au seigneur de Hèze. Ils ne sont pas assez informés de ce qui lui est survenu à Bruxelles, pour répondre à sa lettre. S'il veut venir à Anvers leur faire ses doléances, il le peut librement. Ils l'assisteront en tout ce qui « servira pour son meilleur » contentement et le bien et repos des parties. »

Arch. d'Ypres.

1285. — Louvain, 24 août 1578. Lettre écrite aux états généraux par A. d'Ongnyes, Elbertus Leoninus et Adolphe de Meetkercke. Vendredi (22 août) sont arrivés à Louvain les

députés de don Juan, savoir : Jean-Baptiste de Tassis, son maître d'hôtel, le prévôt Foncq et le secrétaire Le Vasseur. Le lendemain, ils se sont trouvés au logis du comte de Schwartzenberg, accompagnés du docteur Wamesius, et les députés des états y ont été aussi mandés. Les députés de don Juan ont prétendu qu'on convînt avant tout d'une suspension d'armes et de la prolongation du terme fixé pour traiter. Les députés des états s'y sont opposés, en rappelant que les états étaient contents de demeurer en l'obéissance du roi, suivant les points et articles délivrés par eux aux ambassadeurs de l'Empereur, du roi de France et de la reine d'Angleterre. Le comte de Schwartzenberg, la veille (le 22), avait écrit à don Juan et à Tassis, pour les exhorter à ne pas laisser échapper l'occasion qui s'offrait de conserver les Pays-Bas au roi et à la maison d'Autriche, en s'accommodant à ce qu'il avait proposé de la part des états; il écrivit aux ambassadeurs d'Angleterre, qui s'étaient transportés auprès de don Juan, afin de savoir la réponse qu'ils avaient obtenue de lui. Cobham et Walsingham lui mandèrent, le dimanche matin (24 août), qu'ils n'auraient audience que l'après-dinée; ils en donnèrent aussi avis aux députés des états. Ceux-ci resteront à Louvain jusqu'au retour des ambassadeurs d'Angleterre; ils envoient à Anvers le prévôt de Saint-Bavon, qui avertira les états de tout ce qui s'est passé. - Dans un post-scriptum du 25, ils marquent qu'au moment où le prévôt de Saint-Bavon allait monter à cheval, les ambassadeurs d'Angleterre sont retournés, sans avoir pu obtenir de résolution de don Juan, malgré toutes leurs remontrances. (A cette lettre est jointe copie des lettres du comte de Schwartzenberg, du 22, à don Juan et à Tassis, de la lettre du même, du 23, aux ambassadeurs d'Angleterre, et des deux lettres de ces derniers au comte et aux députés des états, en date du 24.)

Memoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 354. — Arch. du royaume: Reconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 370. — Arch. d'Ypres. — Bibl. roy.: MSS. 7199, pp. 200, 203, 205, et 9238, p. 229. — Arch. de la Huye: Acta statuum Belgii, t. III, pièces 39, 60, 62, 64, 65, 66.

1284. — Sans date (Anvers, 24 août 1578). Ce sont les points que le sieur des Pruneaux, conseiller et chambellan des affaires et conseil de monseigneur, a proposés à messieurs les états généraux, de la part de Son Altesse. (Titre textuel.) Ces points sont au nombre de trois; le duc demande: 1° que les états fassent publier le traité conclu entre eux; 2° qu'ils fassent expédier les dépêches pour les villes qui lui doivent être remises; 5° le chemin à suivre par son armée, et des vivres. A la suite est la réponse faite, de la part du conseil d'État, le 24 août. Le conseil propose qu'il soit écrit aux gouverneurs et consaux pour la publication du traité; que les dépêches demandées pour les villes soient expédiées; que l'armée du duc se dirige, par Binche, vers Nivelles, et enfin qu'il soit écrit au comte de Lalaing, pour qu'il commande aux vivandiers de la suivre.

Arch. du royaume : reg. États généraux, t. IV, fol. 12 v°.
— Arch. d'Ypres. — Bibl. roy : MSS. 7199, p. 201, et 9258, p. 479. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 27 v°.

C. Monumental de la Alhambra y Generalife

1285. — Mons, 24 août 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, par laquelle il les prie de prendre le plus tôt possible une résolution sur ce qui a été négocié entre eux, afin qu'il puisse utiliser à leur service l'armée qu'il a rassemblée.

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 87. — Arch. du royaume: États généraux, t. IV, fol. 17. — Arch. de l'État à Bruges, reg. nº 9, pièce 26. — Arch. d'Ypres. — Bibl. roy.: MSS. 7199, p. 198, et 9238, p. 387. — Arch. de la Haye: reg. France, 1578, fol. 34, et Acta statuum Belgii, t. III, pièce 61.

1286. — Louvain, 25 uoût 1578. Lettre du comte de Schwartzenberg aux états généraux, par laquelle il s'en remet à ce que le prévôt de Saint-Bavon leur dira de la communication qui a eu lieu avec les députés du seigneur don Juan.

Arch. d'Ypres. — Bibl. roy.: MS. 7199, p. 209. —
Arch. de la Haye: Acta statuum Belgii, t. III,
pièce 67.